taux de salaires avec leurs mis en œuvre, et ceux-ci n'ont pas formé entre eux de société pour la défense de leurs intérêts ni ne se sont agrégés à l'union des tisserands du Nord-Est du Lancashire ou aux fileteurs de Burnley, et néanmoins maîtres et ouvriers ont travaillé de concert et dans les meilleurs termes.

L'industrie du coton à Colne est à présent dans le marasme et bien que quelques établissements se soient engagés dans la fabrication des étoffes de laine, la situation ne s'est pas trouvée meilleure, vis-à-vis du marché de Bradford qu'à celui de Manchester, et cela depuis longtemps. Il y a environ, 7,700 métiers dans les fabriques de la ville, y compris un petit nombre qui sont dans la commune de Marsden, mais comme ils ne sont séparés de Colne que par un petit ruisseau ils sont considérés comme appartenant à Colne où la population ouvrière réside.

La plus important chef d'établissement est M. Robert Shaw dont les constructions affectées à l'industrie du coton occupent un vaste espace. Il a 2,150 métiers, 60,000 broches et 20,000 id. dans un autre établissement à Brierfield. Il occupe à Colne, environ 1,100 ouvriers.

La durée du travail tant à la filature qu'au tissage s'étend du point du jour au crépuscule, ce qui équivaut à un total de quatre jours par semaine, l'établissement de Brierfield travaille cependant à journées pleines.

MM Catlow frères, viennent immédiatement après le précédent comme importance; ils ont dans leur manufacture de coton, 1,100 métiers et 34,000 broches et ils travaillent quatre jours par semaine.

M. Barrowclough, de Barrowford a environ 50,000 broches et 1,400 métiers qui ne travaillent que trois jours par semaine. Les tisserands ont eu ici de fréquentes disputes avec leurs patrons quant au taux de leur salaire, mais actuellement ils sont bien obligés de s'accommoder de leur mieux d'une réduction de prix, et du travail restreint à trois jours par semaine. Le reste des établissements de Colne travaille à présent à journées pleines.

Dans le cours d'une conversation avec un grand manufacturier très expérimenté, notre représentant faisait allusion aux bruits qui avaient cours d'un futur abaissement des salaires. Cet industriel dit qu'il ne croyait pas qu'une nouvelle réduction des salaires sortirait les patrons des difficultés dans lesquelles les ont engagé la situation actuelle.

Le coton est à bon marché, les tissus de coton n'ont jamais été à si bas prix et s'ils pouvaient être offerts à des prix inférieurs encore où sont les acheteurs qui se présenteraient.

Le Lancashire souffre actuellement de causes diverses. En premier lieu, l'Allemagne et l'Amérique, à qui, autrefois nous fournissions sont maintenant pourvus d'importants établissements pour leur consommation et défendent l'entrée de nos produits par de hauts tarifs; en second lieu, d'autres nations faisaient aussi avec nous quelques affaires pour elles-mêmes, et nos sources de productions au lieu de diminuer avec l'affaiblissement des demandes ont accru au contraire hors de toute proportion.

Le marasme des affaires n'a jamais égalé celui d'à présent, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de la manufacture du coton, et cette douloureuse situation vient de s'accroître encore par des sinistres commerciaux nombreux; les commerçants sont épouvantés de ne faire aucune affaire.

« Quelle est votre opinion alors » demanda notre reporter « où est le remède? « « Produire moins » répondit-il. « Ne craignez-vous pas que restreindre la production dans le Lancashire serait contribuer à la développer chez nos concurrents de l'étranger? » « Non » répondit-il. « Je ne le crains pas, je ne crois pas que nous puissions souffrir beaucoup de la concurrence étrangère et avec notre moindre production nous pourrions encore nous maintenir au-dessus des concurrents du dehors.

(*Manchester Guardian*)

(*à suivre*)

Roubaix Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Journal officiel* nous apporte aujourd'hui la confirmation d'une information donnée par nous dans le courant de la semaine dernière.

M. le ministre des travaux publics, dans un rapport au maréchal de Mac-Mahon, fait remarquer que les grands travaux projetés demanderont un supplément de 150 ingénieurs nouveaux et de 2.000 conducteurs auxiliaires des ponts-et-chaussées.

Le décret annexé porte que, pendant la période des travaux, des ingénieurs auxiliaires pourront être pris parmi les ingénieurs civils ayant déjà conduit des grands travaux particuliers. Il en sera de même pour les agents secondaires.

Tous jouiront, pendant toute la durée du temps employé, du traitement et des prérogatives des ingénieurs de l'Etat ayant même grade qu'eux. Seulement ils ne pourront avoir aucun droit à la retraite.

—

C'est aujourd'hui à deux heures qu'aura lieu à Lille, la séance solennelle de la Société industrielle du Nord de la France.

MM. Mathias, Corenwinder et Cornu y prendront tour à tour la parole.

M. Mascart, professeur au Collége de France, fera une conférence sur la lumière.

M. le général Clinchant et M. le préfet du Nord assisteront à la séance.

—

M. Charles Barrois, géologue, et M. Salomé, peintre, ont été élus, hier soir, membres résidants de la Société des sciences de Lille, en remplacement de MM. Matrot et Cox.

—

M. Donin de Rosière, lieutenant au 16 bataillon de chasseurs à pied, ayant satisfait aux examens de sortie de l'école militaire supérieure, a obtenu le brevet de capacité pour les cours spéciaux d'enseignement militaire supérieur.

—

Nous avons sous les yeux le compte-rendu des opérations de la caisse d'épargne et de prévoyance de Roubaix, pendant l'exercice 1877. Nous en extrayons les chiffres comparatifs suivants:

Au 1er janvier 1876, les soldes dûs aux déposants s'élevaient à la somme de 4,001,467 fr. 55, et au 1er janvier 1877 à la somme de 4.166,452 fr. 78, soit une différence en plus de 164,985 fr. 23.

Il y a eu, dans le cours de l'année dernière, 1384 nouveaux déposants qui ont versé 836.653 fr. 37.

Le nombre des déposants, en 1876, avait été de 1788, et les dépôts de 1,012.023 fr. 44. Par contre, le nombre des livrets soldés qui, en 1876, était de 1235, ne s'élevait, en 1877, qu'à 937.

Au 31 décembre 1876, le nombre des livrets en circulation était de 9669 et en 1877 de 10 116.

Comme nous venons de le dire, le montant des soldes dûs aux déposants au 31 décembre 1877, était de 4,212 930 fr. 73. La moyenne des inscriptions était donc d'environ 416 fr.

—

Le tribunal correctionnel de Lille, a condamné, hier, à deux mois de prison et 300 fr. d'amende, Adèle Lhoest, arrêtée, la semaine dernière, à Roubaix, pour ivresse et tapage nocturne.

—

Une mort subite a attristé, hier à midi, la célébration d'un mariage dans l'église de Notre-Dame-de-Consolation, à Lille.

Au moment même de la bénédiction donnée par le prêtre aux jeunes époux, la mère du jeune homme qui regardait avec attention la touchante cérémonie, tomba tout-à-coup comme foudroyée. On se précipita à son secours, un médecin fut appelé, mais il ne put que constater la mort.

La pauvre femme avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Rien ne peut dépeindre la douleur et l'épouvante de tous les invités ainsi frappés en pleine fête de famille.

—

Dans sa séance du 21 décembre, le 2e conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes:

Dorsilliez, Désiré, réserviste de la classe 1869. Insoumission. Un an de prison.

— Renard, Jules, soldat au 127e de ligne. Vol au préjudice d'un militaire. Trois ans de prison.

— Clique, Henri, soldat au 73e de ligne. Même crime. Un an de prison.

— Bavoine, Constant, cavalier au 19e chasseurs. Même crime. Deux ans de prison.

—

Un excellent moyen d'empêcher les chutes des chevaux quand il neige. Il est communiqué par M. Félizet, vétérinaire à Elbœuf, le voici:

« Quel voiturier, quel conducteur d'attelage quelconque, quel voyageur de commerce, médecin de campagne ou vétérinaire, en un mot, quel homme de cheval, à trop juste titre chaque hiver, cent fois, par de certains jours, ne maugrée et ne blasphème contre la plus ou moins épaisse nappe de neige qui couvre les routes et voies diverses!

» Que de glissades! que de chutes lourdes! que de culbutes parfois terribles, en même temps que de coups subis par nos pauvres animaux de trait qui sans cesse cherchent à retrouver leur équilibre en péril!

» Et dire que moyennant à peine un franc par saison et par cheval on peut rendre le creux des quatre pieds d'une malheureuse bête, inaccessible à la neige qui, à chaque pas, semble s'ingénier à venir, comme une intention malicieuse, s'y peloter, s'y durcir, tantôt à hauteur inégale, parfois démesurée, puis subitement nulle.

» Une plaque de cuir commun ou de simple peau toute brute, économiquement taillée dans les bajoues ou autre place sans valeur, puis bien huillée préalablement, ou bien enduite de glycérine, substance incongélable, puis fixée sous le sabot par des clous de ferrage, voilà tout notre secret. »

—

Lundi soir a eu lieu, au cercle catholique d'ouvriers, rue de la Cloche, la séance annuelle de l'Œuvre. Un grand nombre des principaux négociants et industriels de la ville, accompagnés de leurs familles, assistaient à cette réunion qu'honoraient aussi de leur présence la plupart des membres du clergé, ayant à leur tête MM. les doyens des deux paroisses de la ville et le R. P. Berthe, qui prêche en ce moment la retraite des hommes à St-Christophe.

M. l'abbé Fichaux, président du comité du cercle, donna d'abord lecture d'une lettre par laquelle Mgr Mermillod exprime son regret de n'avoir pu venir présider cette réunion. Nous qui connaissons tous, sa vive et sympathique parole, nous regrettons vivement, de notre côté, de n'avoir pu le posséder pendant quelques heures, et nous acceptons avec joie la promesse qu'il nous fait de venir nous visiter à son premier voyage dans le Nord.

Le président du conseil intérieur, M. Amand Leman, présente ensuite un rapport sur la vie du cercle dans le cours de l'année écoulée. Après avoir décrit les divers exercices qui occupent la journée du dimanche, il relate à grands traits les diverses institutions établies parmi les sociétaires et les progrès faits par le cercle en l'année 1878. Il insiste surtout sur l'importance et les avantages de la division des membres ouvriers en groupes professionnels.

Les chefs de ces groupes, gens sérieux et dévoués, ont pour mission de rechercher en tout l'intérêt de ceux qui font partie de leur groupe, de les appuyer de leurs conseils, de veiller à leur bonne réputation tant professionnelle que morale et de leur trouver un emploi, s'ils venaient à en manquer. Il termine en remerciant les bienfaiteurs du cercle du concours qu'ils ont apporté, jusqu'ici, à l'œuvre, et qu'il importe de continuer.

M. Fichaux ajoute quelques paroles à ce rapport. Il félicite les patrons de ce qu'ils ont déjà fait pour le bien de leurs ouvriers; et puisque les dames viennent par leur présence, témoigner de leur désir de prendre part à cette grande œuvre, il signale surtout à leur zèle les jeunes filles de leurs ateliers, celles surtout qui, allant en classe, continuent encore leur éducation. Elles feront bien de veiller à ce que ces enfants soient conduites à l'école par une personne sérieuse, qu'elles se rendent compte de leur conduite, de leurs progrès; qu'elles les encouragent, les visitent, qu'elles s'efforcent, en un mot; de gagner leurs cœurs et de leur tenir lieu de mères.

M. Fichaux donne ensuite lecture du rapport sur les sociétés de patrons, qu'il a présenté à une des séances générales du congrès de Lille. Nous regretterions de ne pouvoir analyser ce travail si remarquable, s'il ne devait être imprimé et distribué.

Le père Berthe prend ensuite la parole en ces termes:

« Ce que vous venez d'entendre est bien grave; la question qui s'agite en ce moment est une question de vie ou de mort, et vous avez trop d'expérience pour ne pas savoir les dangers et les maux déjà causés par les erreurs du siècle. Si on écoute cet appel au dévouement, on peut encore sauver la France, si l'on est sourd, tout est perdu.

Il vous faut régénérer l'ouvrier en commençant par la famille. Comment voulez vous que l'enfant se conserve, si au lieu de voir son père aller à l'église, de le voir prier, il l'entend blasphémer, le voit se livrer à l'ivresse et à la débauche. A une famille trop peu chrétienne succèdent trop souvent les écoles sans Dieu, puis la caserne, le cabaret, et l'atelier, foyer d'infection, quand il n'est pas surveillé. Lorsqu'un homme doit passer par de pareilles épreuves, il faut qu'il succombe. Aussi ceux qui ont quelque influence doivent-ils avoir à cœur de sauver l'ouvrier. Il est temps, plus que temps.

« Faut il désespérer. Non! car nous avons encore un moyen de salut c'est Notre Seigneur, mais il est nécessaire qu'il rentre dans les ateliers, on ne saurait trop s'y employer. La conférence de St Vincent de-Paul commence cette œuvre de régénération, en allant visiter les familles. Puis les Frères des Ecoles chrétiennes et les Sœurs enseignantes, dont il faut garder à tout prix la continuation dans les écoles. C'est à vous, patrons, à l'achever dans vos ateliers sans vous décourager. Mettez-vous à l'œuvre, appuyés les uns sur les autres, soyez chrétiens pour arriver à rendre les autres chrétiens. »

Cette allocution dont nous ne donnons qu'un pâle résumé, est saluée par de chaleureux applaudissements, l'impression générale chez ceux qui assistent à la séance est des plus favorables. Nous espérons que la lecture de ces lignes les fera partager aux absents; que l'appel sera entendu et qu'aux patrons chrétiens déjà à l'œuvre viendra se joindre une nouvelle phalange d'honneur de cœur et de dévouement.

(*Gazette de Tourcoing*).

Ephémérides Roubaisiennes

22 Décembre 1859. — César Delannoy, la malheureuse victime du terrible incendie qui s'était déclaré, le 21, dans les ateliers de MM Motte-Bossut et Compagnie succombe, à l'hôpital, aux atroces douleurs que lui causai nt ses blessures; ses funérailles furent célébrées le dimanche 25, à 4 heures, avec une solennité dont on ne se souvient pas d'avoir vu d'exemple à Roubaix. — César Delannoy était, avec sa sœur, le soutien d'un père brisé par le travail et d'une mère déjà âgée MM. Motte-Bossut et Compagnie se sont généreusement engagés à servir aux époux Delannoy, leur vie durant, une rente annuelle de 250 francs; un secours viager de même importance a été voté par le conseil municipal dans sa séance du 3 janvier 1860.

Th. Leuridan.

—

— On écrit de Saint Pierre, le 19 décembre 1878.

« Ce matin, vers dix heures, le bateau de pêche n° 452 patron Noiret, ayant à son bord le nommé Vasseur, patron provisoire en l'absence du premier qui passait ses examens de pilotage, a été se jeter contre la jetée Est en voulant sortir du port et s'est coulé. L'équipage a été sauvé, un homme du bord a reçu un coup dans la poitrine, il a fallu le transporter à son domicile. Son état ne laisse pas sans donner quelque inquiétude. Le bateau est totalement perdu. »

— Hier s'est présenté devant le tribunal de Ca ais la question suivante:

« Un banquier a-t-il le droit de retenir un chèque présenté à sa caisse pour en appliquer le montant en défalcation à une traite du porteur impayée depuis huit jours sous prétexte que le dit est en mauvaises affaires.

» Le tribunal a condamné le banquier à payer le chèque, plus une indemnité de 10 francs par jour de retard et aux frais. »

— Plusieurs individus de Dunkerque, détenteurs d'obus provenant du dernier tir, viennent d'être l'objet de procès-verbaux. Un de ces obus était chargé, et l'individu qui l'avait ramassé l'avait tout bonnement placé sous son lit.

— Mercredi, à trois heures de l'après-midi, le bateau sloop (*Volonté de Dieu*), jaugeant cinquante-deux tonneaux, venant de Boulogne avec un chargement de harengs salés et de tonneaux, s'est perdu corps et biens en face du poste de douane de Merlimont, (Pas-de-Calais).

— Une histoire assez étrange circulait hier à Cambrai, dit l'*Emancipateur*:

On disait que l'on venait de découvrir, dans une famille de notre ville, une pauvre fille toute couverte de coups, dans un état de saleté sordide, enfermée par force depuis dix ans, à moitié morte de privations, etc., etc.

Voici, sur tout cela, l'exacte vérité:

A la suite de dénonciations et de renseignements divers, une descente de police fut faite en effet dans la maison indiquée. On y trouva la jeune fille en question. Elle se tenait dans une chambre très-confortablement ornée de meubles et d'un lit en acajou.

Aux questions qui lui furent faites par M. le commissaire et par un médecin spécialement mandé à cet effet, elle répondit que, depuis dix ans environ, elle ne s'était ni couchée ni lavée, que pendant le même laps de temps elle n'était pas sortie, mais que cet état de réclusion était de sa part volontaire.

Comme on l'interrogeait sur des traces de coups que l'on apercevait sur son front et sur ses joues elle répondit qu'elle s'était blessée en tombant.

Cette fille a, en effet, un commencement de pa[redacted]ralysie qui l'empêche de marcher et de se teni[redacted] debout facilement.

Elle a dit qu'elle n'avait à se plaindre de pe[redacted]sonne et que si elle avait voulu sortir elle sera[redacted] sortie.

Toutefois, on l'emmena à l'hôpital.

En partant elle embrassa ses parents avec e[redacted]fusion et tendresse.

Au fond de tout cela qu'y a-t il? Une enquê[redacted] est ouverte.

Est-ce folie? Se trouve-t-on devant un cas [redacted] monomanie maladive? Jusqu'à présent cette [redacted]nière explication est la plus plausible.

—

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLA[redacted]RATIONS DE NAISSANCES du 20 décembre. [redacted] Isidore Caudde, rue Vaucanson, cour V[redacted]denbende. — Georges Paquet Grand-R[redacted] 197 — Louis Renar, rue de Wasquehal. [redacted] Marie Poll z, rue Decrême, cour Van obae[redacted] 16. — Désiré Josseraud, rue de l'Ermitage, 5[redacted] — Palmire Vanspeybrouck, rue de la Pa[redacted] cour Deboosere, 5. — Camille Verpraet, r[redacted] de la Lys, cour Wattel, 3 — Camille Cor[redacted] Georges Castel, rue du Tilleul, cité du Co[redacted] Français, 30.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 décembre. [redacted] Rosalie Holsteyn, 30 ans, soigneuse, rue [redacted] Grand-Chemin, cour Coqu 16. — Léonie B[redacted]quart, 26 ans sans profession rue St P[redacted] 30. — Pierre Corne, 63 ans, commissionna[redacted] public des lignes, sur la voie publique [redacted] Hubert Berthe, 6 ans, jardinier, rue n° 8, Pils.

—

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCL[redacted]RATIONS DE NAISSANCES DU 15 DÉCEMBRE. [redacted] Marie Nolt, Saint-Liévin. — Emerance D[redacted]mortier, Marlière. — Marie Duhamel, Viei[redacted] Place. — Hermance Flipo, Sartel — M[redacted] Augustine-Henriette Droulers, Galloyère.

Du 17. — Louis Dumortier, Sainte-Mar[redacted]rite.

Du 18 — Adèle-Marie Hage, Baillerie.

Du 19. — Georges Descamps, Saint-[redacted]vin.

Du 20. — Marie Hespel, Houzarde. — [redacted]guste Eugène Verbrugghe, Beaulieu.

Du 21. — Adolphe Bernard, Bas-Chemin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 DÉCEMBRE. — Louis-Auguste Florin, 46 ans, 1 mois, tisserand Saint-Liévin.

Du 16 — François-Joseph Renard, 72 ans, 8 mois, sans profession, Bas Chemin. — Jean-Baptiste-Joseph Wycart, 67 ans, tailleur d'habits, Vieille-Place. — Jean-Baptiste Decourcelle, 50 ans 6 mois, cabaretier, Vieille-Place. — Augustin-Joseph Clarisse, 78 ans, 7 mois, sans profession, Mollère.

Du 18. — Adèle-Haire, 2 ans, 6 mois, Laboureur.

Du 19. — Fidèle-Amand Vanwinsberghe, 80 ans, 5 mois, tisserand Baillerie. — Marie-Elise Christiaen, 5 semaines, Sartel. — Juliette Duquesnoy, 10 mois, Breuil.

Du 21. — Emile Dillies, 15 ans, 7 mois, Nouveau Monde.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille DERVAUX-DANSETTE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elisabeth-Mathilde-Joseph DANSETTE, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1878, dans sa 41e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébré le lundi 23 décembre 1878, à 8 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 15.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1878, à 9 heures pour le repos de l'âme de Dame Florentine POTIER, épouse de Monsieur Fabien GÉRARD, décédée à Roubaix, le 12 novembre 1878, dans sa 66e année — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1878, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph DESBARBIEUX fabricant, époux de Dame Florine QUÉNOY, décédé à Roubaix le 26 décembre 1877, dans sa 58e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CORRESPONDANCE

Les articles q... n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

On nous prie d'insérer ce qui suit.

« Dans son numéro du 10 courant votre confrère du *Progrès du Nord*, essayait de jeter une ombre sur l'honorabilité de M Pollet, brasseur à Templeuve. Croyant à la bonne foi de son adversaire, il lui avait été adressé une note rectificative, pleine de calme et dont l'insertion pouvait être exiger.

L'ami du Progrès espérait qu'on se serait servi des moyens que la loi donne à la défense et qu'on lui ferait l'honneur de le contraindre à cette insertion. On s'en est dispensé. C'est donc aux lecteurs de bonne foi que ceci s'adresse aujourd'hui.

La note dont il s'agit exprimait l'assertion que celui dont on essayait de ternir la réputation est Français, en vertu de la loi du 22 Mars 1849, et demandait à ses détracteurs comment, étant représenté sous des traits si défavorables il avait pu conquérir l'estime de ses concitoyens qui l'avaient appelé à toutes les fonctions publiques et de confiance qu'il lui plaisait d'accepter.

Disposé à éloigner de lui, les soucis que lui donnaient toutes les charges dont on l'avait gratifié, il avait au grand regret de ses commettants, déposé tous ses mandats.

Rien ne l'y contraignait cependant et cette estime et cette confiance qu'on lui avait accordée antérieurement il ne les a point perdues, puisque ses anciens collègues viennent de lui confier à nouveau le mandat de délégué suppléant aux élections sénatoriales, seule fonction honorifique qu'on ait pu le déterminer à conserver malgré les plus pressantes instances.

Ces quelques considérations peuvent suffire à démentir les téméraires racontars de *l'Ami du Progrès*.

Belgique

— En Belgique, l'administration des chemins de fer a transmis aux journaux l'avis suivant:

« [redacted]

Faits Divers

— Depuis quelques années, deux individus avaient installé un bureau de change dans le sixième arrondissement [redacted] les affaires allant à leur gré, ils établi[redacted]rent une succursale de leur maison dan[redacted] le quatrième arrondissement.

Des plaintes contre ces deux homme[redacted] à propos des opérations de leur succur[redacted]sale, ayant été adressées à la police, M[redacted] le commissaire de police se rendit dan[redacted] les bureaux de la succursale, où, comm[redacted] on le pense bien, on ne trouva, ni là[redacted] ni au bureau principal, les deux associé[redacted] qui avaient pris la fuite.

Des scellés ont été mis. Toute l[redacted] journée de nombreux clients sont venu[redacted] tout exprès, demander des renseigne[redacted]ments, qu'il a été impossible de leu[redacted] donner.

D'après les premières évaluations, l[redacted] deficit s'élève à 112.000 francs.

— La police vient, après une lutt[redacted] acharnée, d'arrêter à Paris une band[redacted] de redoutables voleurs depuis longtemp[redacted] recherchés. Cette arrestation fait le p[redacted] grand honneur à la perspicacité de M[redacted] Dodieau, commissaire de police au[redacted] Halles.

Deux voleurs à l'étalage, nommé[redacted] Gobin et Leroy, venaient d'être amené[redacted] dans le cabinet de ce magistrat qui pro[redacted]cédait en ce moment à l'interrogatoir[redacted] d'un nommé Singer, arrêté pour rup[redacted]ture de ban.

Un simple coup d'œil échangé entr[redacted] les trois hommes, fut pour M. Dodia[redacted] un trait de lumière. Habilement inter[redacted]rogé, Singer laissa échapper quelque[redacted] aveux, à la suite desquels le commis[redacted]saire jugea utile de le conduire au ba[redacted] de l'*Ardoise* à Grenelle, où il connais[redacted]sait « du monde. »

A peine était-il entré, que la fille Thé[redacted]venin, dite *la Guêpe*, vint lui parler E[redacted] fut aussitôt arrêtée et interrogée. Pris[redacted] de peur, elle fit connaître que Sin[redacted]ger, Gobin et Leroy étaient des *briseur*[redacted] ou voleurs avec effraction. Elle ajout[redacted] que toute la bande se réunissait 25, ru[redacted] l'Abbé Groult, près de la gare Ouest-Ceinture, au rez-de-chaussée.

Une descente fut opérée dans cette maison. Mais il fallut livrer une véritable bataille, car les voleurs se défendirent avec une sauvage énergie.

Les agents finirent enfin par triompher, et onze nouveaux prisonniers, dont trois femmes, sont allées rejoindre au dépôt les trois malfaiteurs précédemment arrêtés.

— D'après les journaux du Hâvre, un archéologue de cette ville, M. Désiré Bourdet, récemment nommé correspondant du ministère de l'instruction publique, (commission de la topographie des Gaules), vient de faire une importante découverte archéologique dans les environs du Havre:

« C'est une station de l'âge de la pierre polie, en époque néolithique, située dans l'enceinte même d'un camp retranché, qui d'un côté domine la vallée d'Octeville et de l'autre le fond de Mortemer. A la suite de plusieurs explications, M. Bourdet a pu réunir une magnifique collection de silex taillés, provenant de la station de Sandouville, comme il l'appelle. Cette collection consiste en hachettes, une nombreuse suite de grattoirs, de poinçons, de couteaux, têtes de flèches, percuteurs, et des fragments de meules. Quelques-unes de ces pièces sont remarquables par la pureté de leurs formes et l'état de conservation dans lequel elles se trouvent.

C'est à la suite des labours que la récolte est la plus abondante. M. Désiré Bourdet n'attribue pas à l'époque préhistorique les retranchements que l'on voit encore dans l'enceinte du camp. Il est certain que les tribus qui ont de tout temps envahi le Nord de la France ont dû refouler les premiers habitants du camp de Sandouville pour s'y établir elles-mêmes, la situation étant des plus avantageuses pour éviter un coup de main. Ce serait dans de semblables conditions que les Romains y auraient élevé de nouvelles fortifications plus [redacted]

a *Husseyn Dey*, ancienne maison de plaisance des souverains de l'Algérie située à une lieue d'Alger, au milieu de grands arbres et sur le bord de la mer.

J'étais alors parvenu, non sans peine, à m'inculquer une vive passion pour la chasse au chien couchant. En conséquence, je ne passais guère de jour sans explorer péniblement et à tour de rôle, les environs de la *Rassauta* et de la maison *Carrée*, les rives de l'Aratch ou les broussailles du fort de l'*Eau*, le territoire de nos alliés les Aribs ou les coteaux de *Couba*, les vallons de *Birkadem* ou ceux de *Ben Aknum*. Aujourd'hui que la civilisation a fait des progrès, c'est-à-dire, que les marchands d'eau-de-vie poivrée et d'absinthe au sulfate de cuivre, ont gagné du terrain en avant, le chasseur algérien a vu s'étendre l'espace consacré à ses plaisirs, mais la concurrence a détruit, ou plutôt effarouché le gibier; la poule de Carthage se tient sur la réserve; le sanglier, autrefois si commun, a presque entièrement disparu; le colon a remplacé la grosse bête. Est ce un bien? Est-ce un mal? Dans tous les cas, le sportmann n'a pas gagné au change

Mais en 1832 la chasse était magnifique, de sorte que j'étais à peu près sûr de rentrer chaque soir chargé de gibier et accablé de fatigue. Un jour, notre chirurgien major, bon vivant auquel un embonpoint précoce commençait à donner de l'inquiétude, vint me prier de l'associer désormais à mes nobles tra-